

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une Section Spécialisée Pin Maritime a été créée au sein de l'Interprofession Nationale.

Pourquoi un tel dispositif ?

La filière de production du Pin maritime présente des caractéristiques qui lui sont propres et qui la singularisent des autres essences forestières : sylviculture de précision, mono-spécifique, cycles courts, sélection génétique, activité de pépinière, mécanisation, systèmes de protection DFCI, risques climatiques et sanitaires ...

90 % de la CVO collectée auprès des producteurs de Pin maritime est ainsi reversée vers les programmes d'actions dédiés au Pin maritime parmi lesquels vous retrouverez pour 2017, la recherche contre le Nématode, la surveillance phytosanitaire, l'observatoire global de la sylviculture Foretdata, la formation et la communication.

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau bordereau de déclaration de la contribution volontaire obligatoire 2018, appelée CVO et de sa notice explicative.

Retrouvez toutes les informations sur le site franceboisforet.fr.

Notre volonté est d'agir ensemble, dans une démarche constructive et dynamique au profit de l'intérêt général qui se confond avec celui de la filière forêt-bois en général et du pin maritime en particulier.

Merci de votre confiance.



Cyril Le Picard
Président
France Bois Forêt



Bruno Lafon
Président
Section Spécialisée Pin Maritime

L'Interprofession nationale soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.

Pin maritime : une section qui avance



◀ La spécificité de la sylviculture du pin maritime, la part importante de cette essence pour la filière, et la volonté de France Bois Forêt de prendre toute sa part à la dynamique nouvelle de la filière forêt-bois au niveau national, ont conduit à la création d'une section spécialisée à compétence nationale dédiée au pin maritime.

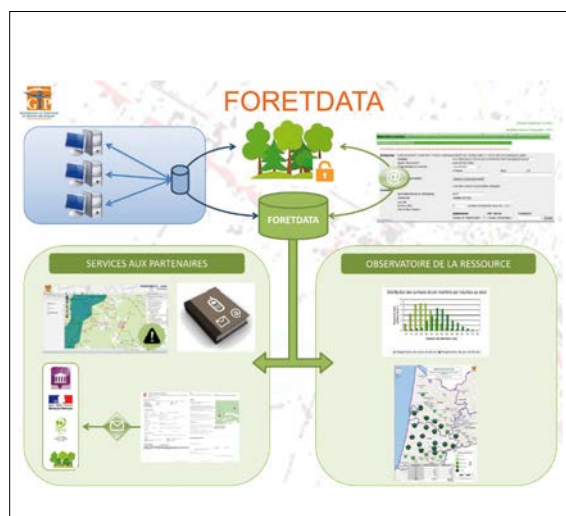
Un an après la création, en décembre 2016, de la section spécialisée Pin maritime au sein de France Bois Forêt, un riche programme d'actions a été validé par l'Interprofession nationale. Focus sur quatre dossiers majeurs.

Lutter contre la mortalité

La Caisse de prévoyance et de protection des forêts du Sud-Ouest a été créée en 2013 à l'initiative du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest. Objectif : apporter des réponses concrètes face aux risques phytosanitaires pouvant toucher les pins maritimes du massif des Landes de Gascogne. Outre un travail essentiel de terrain, des dispositifs de télédétection sont utilisés afin de repérer les zones à risques et intervenir au plus tôt pour éviter l'expansion des foyers affectés. Pour aller plus loin dans la prévention et gagner en réactivité, les moyens existants doivent, aujourd'hui, être complétés par des techniques innovantes de télédétection par satellite et par surveillance aérienne.

Mieux observer la forêt

En 2009, suite à la tempête Klaus, le GIP Atgeri (Aménagement du territoire et gestion des risques) avait été mandaté pour mettre en place un suivi des travaux de nettoyage et de reboisement de la forêt du massif des Landes de Gascogne. Cette dynamique d'observation est aujourd'hui prolongée dans le projet Forêtdata ; il s'agit de mutualiser, au travers d'une plateforme informatique, toutes les informations relatives à la sylviculture et à l'exploitation dans le massif, afin de les rendre accessibles à l'ensemble des acteurs de la filière. « *Au-delà du partage de données et des services fournis aux entreprises, l'Observatoire est un véritable outil de pilotage de la filière forêt-bois* », explique Éric Dumontet, secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest. Le dispositif Forêtdata constituera notamment une aide précieuse pour les pouvoirs publics dans la poursuite de leurs actions en matière de politique forestière, d'aménagement du territoire, de protection de la forêt et de sécurité en forêt.



Doc. : GIP Atgeri

Développer la formation

Chaque année, l'association Fogefor Sud-Ouest propose aux propriétaires forestiers un programme de formation orienté essentiellement sur les questions de gestion et d'économie forestière. Trente cycles de base ont été réalisés depuis 1984, avec chacun une trentaine de stagiaires, et les demandes d'inscription ne cessent de croître. « *Pour satisfaire ces demandes, il est impératif de multiplier les jours de formation et de proposer également des journées de perfectionnement sur des thèmes particuliers* », précise Éric Dumontet. Le lancement du programme 2018 vise ainsi à former davantage de propriétaires par une formation aussi complète qu'efficace pour apprendre à gérer leurs forêts.



Photo : Fogefor

▶ En 2017-2018, ce sont plus d'un millier de propriétaires forestiers qui auront été formés par Fogefor Sud-Ouest.